

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex**

Arrêté du Président

N° 2018-326

NG

OBJET : Ouverture de la session 2019, des concours externe, interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe - IDF

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et relèvent respectivement des échelles C1, C2 et C3 de rémunération.

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2007-110 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2^{ème} classe (anciennement adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe),

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté n°2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2017-194 du 6 juillet 2017 donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France.

Considérant les besoins exprimés par les collectivités ou les établissements d'Ile-de-France.

ARRETE

Article 1 : Des concours externe, interne et un troisième concours d'adjoint du patrimoine territorial principal de 2^{ème} classe sont ouverts à compter du **2 octobre 2018**.

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion au plus tard le **7 novembre 2018**.

Article 3 : Pendant la période de retrait de dossiers, du **2 octobre au 7 novembre 2018**, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au **15 novembre 2018** (cachet de la poste faisant foi).

Article 5 : Les épreuves écrites d'admissibilité de ces concours auront lieu le **21 mars 2019** au CIG de la petite couronne 1 rue Lucienne Gérardin – 93500 PANTIN et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Article 6 : Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé à **35**, répartis comme suit :

Concours	Nombre de postes
Externe	11
Interne	17
Troisième concours	7

Article 7 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est consultable sur le site www.cig929394.fr, est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de Gestion de la région Ile-de-France, du C.N.F.P.T 1^{ère} couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 3 septembre 2018

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale



Sylvie HUSSON

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20180903-2018-326-AR
Date de télétransmission : 06/09/2018
Date de réception préfecture : 06/09/2018